

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 avril 2013

## SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 5615

présenté par  
M. Carpentier

à l'amendement n° 4424 de M. Cavard

-----

**ARTICLE 12**

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« si la prévision de croissance nationale de l'Institut national de la statistique et des études économiques est inférieure à 1 %, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à limiter le recours aux accords de maintien de l'emploi aux périodes d'activité économique faible.